

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1212**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM CDC habitat social, de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 111 rue Jean Voillot

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1212**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM CDC habitat social, de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 111 rue Jean Voillot

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte de la cession**

Par arrêté n° 2022-04-13-R-0318 du 13 avril 2022, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente, par adjudication forcée aux enchères publiques à l'audience des criées du Tribunal judiciaire de Lyon, de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 111 rue Jean Voillot à Villeurbanne, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

**II - Désignation du bien**

Il s'agit :

- du lot n° 1 812 correspondant à un appartement d'une superficie de 70,20 m<sup>2</sup>, situé au 10<sup>ème</sup> étage, avec les 138/100 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- du lot n° 1 790 correspondant à une cave en sous-sol, portant le n° 22, avec les 12/100 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- le tout situé dans un immeuble en copropriété cadastré CA 88, d'une superficie de 64 938 m<sup>2</sup>, situé 111 rue Jean Voillot à Villeurbanne.

**III - Conditions de la cession**

Ce bien a été acquis pour un montant de 100 000 €, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM CDC habitat social.

L'acquisition de ce bien s'inscrit dans le cadre du plan de sauvegarde de la résidence Saint-André à Villeurbanne, dont l'un des volets d'action concerne la mise en œuvre d'un dispositif de portage ciblé et temporaire de lots. Son objectif est, notamment, d'apporter une réponse aux situations individuelles des copropriétaires ne pouvant assumer leurs charges en leur rachetant leur logement à un prix proche de celui du marché, tout en leur proposant un maintien dans les lieux en tant que locataires ou un accompagnement vers une solution de relogement.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019 qui prévoit, notamment, de diversifier l'offre de logements en contribuant au développement de logements abordables à Villeurbanne.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée, la SA d'HLM CDC habitat social, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter, à la Métropole, ce bien, cédé, occupé, au prix de 100 000 €, admis par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et à lui rembourser les éventuels frais de contentieux et l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM CDC habitat social aura la jouissance du bien à compter de la date à laquelle la Métropole aura, elle-même, la jouissance dudit bien ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 3 mai 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 100 000 €, à la SA d'HLM CDC habitat social, de 2 lots cédés, occupés, dans un immeuble en copropriété situé 111 rue Jean Voillot à Villeurbanne, cadastré CA 88, dans le cadre du plan de sauvegarde de la copropriété Saint-André.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 100 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 458200.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284506-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
---